

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 034-263400194-20230616-414-DE

S²LOW



Séance du 16 juin 2023,

L'an deux mille-vingt-trois et le 16 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Monique GALEOTE, Vice-Présidente.

Délibération n° 414

Objet :

Budget CCAS 2023 :

Décision Modificative n°1

Présents : Michel PANIS, Laurent MAITRE, Monique GALEOTE, Gilbert MARTINEZ, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle NICOL, Marie THOMANN,

Représentés :

Non représentés : Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI, Damien ALIBERT, Magali STADLER, Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu la notification de financement de la Région Occitanie d'un montant de 2 000,00 € pour l'action « Point Ecoute Jeunes » du PRE,

Vu la notification de financement de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 4 000,00 € pour l'action « Point Ecoute Jeunes » du PRE,

Vu la notification de financement de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité d'un montant de 4 500,00 € pour l'action « Point Ecoute Jeunes » du PRE,

Vu la notification de financement de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 8 625,00 € pour l'émission de radio « Conseil de Famille » et les ateliers « Parents/Enfants » portés par le PRE,

Vu l'erreur de saisie au compte 002 (reprise excédent) de 0,30 centimes,

Il conviendrait de prendre une décision modificative au Budget Primitif 2023 du CCAS.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

ADOPTÉ la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous

Augmentation des dépenses				Augmentation des recettes			
Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
64131 – Salaires et traitements	02	PRE	19 125 €	74 718 – Participation Etat DDETS	02	PRE	4 500 €
6218 – Personnel extérieur	02	Admin.	-0,30 €	7472 – Participation Région	02	PRE	2 000 €
				748 – Participation Autres organismes	02	PRE	12 625 €
				002 – Reprise excédent antérieur	02	Admin.	- 0,30 €
		Total	19 124,70 €			Total	19 124,70 €

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 16 juin 2023

Pour copie conforme

Par délégation de la Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE
La Vice-Présidente
Monique GALEOTE

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

